



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Les mises à l'enquête concernant les mâts d'éclairage du stade de la Maladière ont suscité de nombreuses oppositions. Le Conseil communal a cependant décidé, en vertu de l'intérêt général, de permettre l'utilisation desdits mâts durant la procédure d'instruction des oppositions. Des tests de fonctionnement seront effectués à partir du 8 février 2007.

Les enquêtes publiques relatives à la modification du règlement du Plan spécial « La Maladière » (altitude des superstructures) et à la demande de permis de construire pour la modification des mâts d'éclairage du stade se sont terminées le 5 février 2007. A ce jour ont été enregistrées 136 oppositions contre la modification du Plan spécial et 140 oppositions contre la demande de permis de construire. Elles émanent dans leur grande majorité d'habitants des quartiers de la Maladière, de Bel-Air et du Mail, qui, à quelques exceptions près, se sont manifestés simultanément contre les deux objets mis à l'enquête.

132 oppositions contre le Plan spécial (respectivement 136 contre le permis de construire) utilisent une présentation similaire (lettres-type), résultant vraisemblablement des séances d'information organisées par les associations de quartier, la plupart manifestant d'emblée leur accord pour l'utilisation des mâts d'éclairage pour les matches du FC Neuchâtel Xamax jusqu'à la fin de la procédure. 4 oppositions se distinguent dans leur forme et dans leur contenu. L'instruction des dossiers est en cours au sein de l'administration communale. Selon les cas, des séances avec les opposants seront organisées.

Le Conseil communal a décidé de permettre l'utilisation de l'éclairage du stade durant la procédure d'instruction des oppositions. Il tient ainsi compte de l'intérêt général que revêt l'exploitation des installations sportives.

S'agissant encore de l'éclairage, les entreprises spécialisées effectueront des tests de fonctionnement à partir du 8 février 2007 sur une durée de 3 à 4 jours. Ces tests consistent à vérifier le câblage électrique de l'ensemble du système d'éclairage, à procéder aux mesures de l'intensité lumineuse au niveau du terrain de jeu ainsi qu'aux ultimes réglages fins directionnels des spots. De même, des essais de sonorisation seront entrepris dès vendredi 9 février.

Neuchâtel, le 7 février 2007

Renseignements complémentaires : M. Pascal Sandoz, Directeur des Sports

☎ 032 717 72 00 courriel : pascal.sandoz@ne.ch